

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2014

Au cours de sa séance du 14 octobre 2014 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **fixé la mise en adjudication de la chasse communale.**

Le lot de chasse communale de 325 ha 41 a 28 ca sera mis en adjudication le 16 décembre 2014. La mise à prix sera de 3500 €.

➤ **décidé la vente de l'immeuble communal sis 11 rue de l'Eglise par soumission cachetée.**

Cette vente est confiée à Maître SIMON à VIGY avec une mise à prix de 165.000 €. Deux jours de visites seront organisés et il faudra obligatoirement avoir visité pour soumissionner.

➤ **pris acte des marchés de travaux pour l'aménagement de la RD7 – tranche 2 - attribués par la commission d'appel d'offres.**

Lot 1 : voirie et espaces verts : entreprise LINGENHELD pour 414.610,50 € TTC

Lot 2 : enfouissement des réseaux secs : entreprise COFELY INEO pour 292.181,28 € TTC.

Ces travaux vont débiter en décembre et s'étaler sur une durée de cinq mois environs. Le tronçon concerné part du plateau surélevé réalisé l'an dernier, devant le 33 rue de Metz et monte jusque devant le 07 rue de Metz.

➤ **fixé les durées d'amortissement des subventions d'investissement versées aux associations locales.**

L'amortissement de ce type de subventions versées aux organismes publiques ou aux personnes privées est désormais obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil. Un étalement sur plusieurs années évite qu'une telle subvention pèse sur un seul exercice budgétaire.

➤ **adopté une délibération d'ordre général pour permettre l'encaissement des indemnités, dons ou legs dont pourrait bénéficier la commune.**

Il s'agit essentiellement des indemnités de sinistres versées par la compagnie d'assurance de la commune.

➤ **adopté la 4^{ème} décision budgétaire modificative de l'exercice 2014.**

➤ **admis en non valeur un titre émis non recouvrable.**

Il s'agit d'un titre de 260 € émis en 2011 pour le versement du solde d'une location de la salle polyvalente par une association pour y organiser un loto. Le président de cette association, M. Gérard RAVENEL, véritable escroc, a laissé une créance totale sur la commune de 1100 € et a sévi de la même façon dans de nombreuses communes avoisinantes, voire sur les départements voisins.

Le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire,

Arlette MATHIAS